

Date de dépôt : 8 mars 2017

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Roger Deneys : Cadres supérieurs à l'Etat de Genève et fiscalité : se met-on le (vau)doigt dans l'œil ? (suite et... fin ?)

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 16 décembre 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Suite à la réponse<sup>1</sup> particulièrement incomplète (même si elle permet d'apprendre que les recettes fiscales non perçues suite à la domiciliation dans d'autres cantons des cadres supérieurs du seul Petit Etat s'élèvent à « environ un million de francs ») et non conforme à mes demandes initiales du Conseil d'Etat à ma question urgente écrite QUE 563, je me vois dans l'obligation de réitérer ma question sous forme de question écrite afin de laisser davantage de temps au Conseil d'Etat pour apporter une réponse **exhaustive** à l'ensemble de mes questions. J'ose espérer qu'il apportera, cette fois, l'ensemble des réponses à mes questions, notamment en ce qui concerne le détail **par office ou direction et les établissements du Grand Etat tels qu'ils figurent et figuraient dans la question.***

*Alors que, au nom de la « préférence cantonale », l'attention se porte sur une présence jugée par certains comme excessive des frontaliers dans les administrations publique et parapublique genevoises, à la fois au sein du Petit Etat mais aussi des établissements publics autonomes et des entités subventionnées, il convient de rappeler que les frontaliers payent, eux, des impôts à la source à Genève et contribuent donc de façon non négligeable aux recettes fiscales cantonales.*

---

<sup>1</sup> <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00563A.pdf>

*D'autre part, la presse s'est récemment fait l'écho du cas d'un directeur d'un office de l'Etat qui ne se serait pas domicilié dans le canton de Genève mais sans pour autant résider en France voisine : il serait domicilié dans le canton voisin et ami de Vaud.*

*Si on peut comprendre que certains apprécient les réels attraits de ce canton voisin, voire de cantons plus lointains, et décident d'y résider, on peut cependant relever que ces personnes ne contribuent ainsi plus du tout aux recettes fiscales de notre canton.*

*S'agissant de dirigeants ou de cadres supérieurs du Grand Etat ou d'entités parapubliques ou subventionnées, on peut légitimement s'étonner – indépendamment de la légalité des choix en question – de ce manque de « retour sur investissements » fiscal quand les personnes en question bénéficient de salaires très corrects payés par les contribuables genevois et/ou des prestations qui sont payées par les Genevoises et les Genevois.*

*Au vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer, pour le Petit Etat, ainsi que chacune des entités du Grand Etat :*

- le canton ou le pays de résidence du ou des directeurs;*
- le nombre de cadres supérieurs (classe 27 ou supérieure, ou équivalents) total;*
- le nombre de cadres supérieurs résidant à l'étranger;*
- le nombre de cadres supérieurs résidant dans d'autres cantons suisses ?*

*Le Conseil d'Etat peut-il également nous indiquer, pour le Petit Etat, par département, et séparément pour chaque office et chaque direction :*

- le canton ou le pays de résidence du ou des directeurs;*
- le nombre de cadres supérieurs (classe 27 ou supérieure) total;*
- le nombre de cadres supérieurs résidant à l'étranger;*
- le nombre de cadres supérieurs résidant dans d'autres cantons suisses ?*

*Le Conseil d'Etat peut-il également nous donner les mêmes informations (nombre total, nombre de résidents étrangers, nombre de résidents extracantonaux pour les directeurs et cadres supérieurs) pour les entités suivantes :*

- Caisse publique de prêts sur gages;*
- Maison de retraite du Petit-Saconnex;*
- Maison de Vessy;*

- *Fondation la Vespérale;*
- *Fonds cantonal de compensation de l'assurance-maternité;*
- *Fonds cantonal de compensation des allocations familiales;*
- *Fondation pour les zones agricoles spéciales;*
- *Fondation du Stade de Genève;*
- *Fondation du centre international de Genève (FCIG);*
- *Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC);*
- *Conseil de la Haute école de Genève;*
- *Fondation de la Haute école de travail social – Institut d'études sociales (HETS);*
- *Fondation de la Haute école de santé « Le Bon Secours » (HEdS);*
- *Haute école de gestion (HEG);*
- *Fondation « Haute école de musique – Conservatoire supérieur de musique de Genève » (HEM);*
- *Fondation de droit public du musée d'art moderne et contemporain – Fondamco;*
- *Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien;*
- *CAGI;*
- *Palexpo SA;*
- *Ports Francs et Entrepôts de Genève SA ?*

*En prenant en compte les revenus des personnes en question qui résideraient dans d'autres cantons que le Canton de Genève, le Conseil d'Etat peut-il par ailleurs nous donner une estimation de la perte fiscale annuelle que cela représente pour notre canton ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les données concernant la domiciliation des cadres supérieurs des départements de l'administration, ainsi que celle du secrétariat général du Grand Conseil et du pouvoir judiciaire ont été transmises dans le cadre de la réponse à la QUE 563. Comme indiqué dans cette dernière, une présentation plus fine de ces données (office et direction), par une diffusion publique sans restriction, contreviendrait aux obligations de l'employeur en matière de protection de la sphère personnelle. Elles pourraient le cas échéant être présentées en commission de contrôle de gestion.

S'agissant des entités listées dans la présente question, il a été décidé, au regard de la charge de travail exigée, de limiter le périmètre à celui du bilan social de l'Etat et des institutions autonomes.

### Domiciliation – Cadres classe 27 et plus – périmètre bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

	Suisse			France	Total
	GE	VD	Autres	-	
Etat de Genève	127	24	2	18	171
Cliniques de Joli-Mont et Montana	2	0	2	0	4
Etablissements médico-sociaux	1	1	0	0	2
Etablissements publics pour l'intégration	4	1	0	1	6
Fondation des immeubles pour les organisatio	0	0	0	1	1
Fondation des Parkings	1	2	0	2	5
Genève Aéroport	10	7	1	1	19
Hautes écoles spécialisées	5	3	0	0	8
Hôpitaux Universitaires de Genève	274	34	4	24	336
Hospice général	4	1	0	2	7
Institution genevoise de maintien à domicile	8	0	0	0	8
Palexpo SA	3	1	0	0	4
Services Industriels de Genève	41	11	2	8	62
Transports publics genevois	24	6	1	19	50
Université de Genève	5	2	0	0	7
<b>Total général</b>	<b>509</b>	<b>93</b>	<b>12</b>	<b>76</b>	<b>690</b>

La masse salariale annuelle des cadres inclus dans le tableau est de 123 millions de francs. Celle des cadres résidant en Suisse hors canton de Genève est de 19 millions de francs. La perte fiscale estimée sur le revenu de ces derniers est d'environ 4 millions de francs, ce qui correspond au 15% du revenu fiscal estimé sur la masse salariale annuelle de l'ensemble de ces cadres.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP